

**mikrozid® sensitive wipes** *No Change Service!*Version  
05.00Date de révision:  
11.06.2020Date de dernière parution: 06.02.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : mikrozid® sensitive wipes

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants et produits biocides généraux

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/ Fournisseur : Schülke & Mayr GmbH  
Robert-Koch-Str. 2  
  
22851 Norderstedt  
Allemagne  
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0  
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318  
mail@schuelke.com  
www.schuelke.comImportateur : Schülke & Mayr AG  
Sihlfeldstr. 58  
  
8003 Zürich  
Suisse  
Téléphone: +41 44 466 55 44  
Téléfax: +41-44-466 55 33  
mail.ch@schuelke.comAdresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Department  
+49 (0)40/ 521 00 666  
AD@schuelke.com  
(schülke France SARL: +33-(0)-142914242)  
(schülke & Mayr AG: +41-444665544)**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

||| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**mikrozyd® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
05.00

Date de révision:  
11.06.2020

Date de dernière parution: 06.02.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012

**II**

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Mentions de danger	:	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P273 Éviter le rejet dans l'environnement. <b>Élimination:</b> P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.  
Pas de dangers particuliers connus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution hydro sur textile non-tissé

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]	85409-23-0 287-090-7 - - - 01-2120771812-51-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400; M = 10 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1	>= 0,1 - < 0,25
Chlorure de didécyldiméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6 01-2119945987-15-XXXX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400; M = 10 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,1 - < 0,25
Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium	68424-85-1 270-325-2 - - -	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314	>= 0,1 - < 0,25

**mikrozid® sensitive wipes** *No Change Service!*

Version  
05.00

Date de révision:  
11.06.2020

Date de dernière parution: 06.02.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012

	01-2119965180-41-XXXX	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400; M = 10 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1
--	-----------------------	---

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Boire de l'eau par mesure de précaution.  
Consulter un médecin si nécessaire.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Pulvérisateur d'eau  
Mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : aucun

**mikrozid® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
05.00

Date de révision:  
11.06.2020

Date de dernière parution: 06.02.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012

---

Produits de combustion dan- : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux  
gereux

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire  
particuliers des pompiers autonome.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protec- : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.  
tion de l'environnement

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

voir section 8 + 13

---

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipula- : Pas de précautions spéciales requises.  
tion sans danger

Indications pour la protection : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte  
contre l'incendie et l'explo- contre le feu.  
sion

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'ori-  
aires de stockage et les con- gine.  
teneurs

Information supplémentaire : Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de la  
sur les conditions de stock- chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Température  
age de stockage recommandée: 15 - 25°C

Précautions pour le stockage : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.  
en commun

**mikroZid® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
05.00

Date de révision:  
11.06.2020

Date de dernière parution: 06.02.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1 mg/m3
Chlorure de didécyl-diméthylammonium	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	5,39 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	1,55 mg/kg
Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,7 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,96 mg/m3

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]	Eau douce	0,000415 mg/l
	Eau de mer	0,000042 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,21 mg/l
	Sédiment d'eau douce	6,81 mg/kg
	Sédiment marin	0,681 mg/kg
	Sol	1,36 mg/kg
Chlorure de didécyl-diméthylammonium	Eau douce	0,002 mg/l
	Eau de mer	0,0002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,83 mg/kg
	Sédiment marin	0,28 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	0,595 mg/l
	Sol	1,4 mg/kg
Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium	Eau douce	0,0009 mg/l
	Eau de mer	0,00009 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,27 mg/kg
	Sédiment marin	13,09 mg/kg
	Sol	7 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des	0,4 mg/l

**mikrozid® sensitive wipes** *No Change Service!*

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
05.00	11.06.2020	06.02.2019
		Date de la première version publiée:
		22.10.2012

	eaux usées	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00016 mg/l

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des mains

Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Remarques : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Mesures de protection : Éviter le contact avec les yeux.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : Solution hydro sur textile non-tissé

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : non déterminé

pH : 6 - 8 (20 °C)  
de la solution active

Point de fusion/point de congélation : env. 0 °C  
de la solution active

Température de décomposition : Non applicable

Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C  
de la solution active

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

**mikrozid® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
05.00

Date de révision:  
11.06.2020

Date de dernière parution: 06.02.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur	:	Non applicable
Densité relative	:	env. 1,00 g/cm <sup>3</sup> (20 °C) de la solution active
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	dans toutes les proportions (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable
Viscosité Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucune raisonnablement prévisible.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucune raisonnablement prévisible.

**mikrozid® sensitive wipes****No Change Service!**Version  
05.00Date de révision:  
11.06.2020Date de dernière parution: 06.02.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul  
Remarques: de la solution active

**Composants:****Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 344 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2.300 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

**Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 238 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3.342 mg/kg

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 1.100 mg/kg  
Evaluation: Nocif par contact cutané.



**mikroZid® sensitive wipes** *No Change Service!*Version  
05.00Date de révision:  
11.06.2020Date de dernière parution: 06.02.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:****Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**

Espèce	: Lapin
Résultat	: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

**Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Espèce	: Lapin
Durée d'exposition	: 4 h
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Espèce	: Lapin
Résultat	: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition
BPL	: non

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Composants:****Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux
----------	-------------------------------------

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux
----------	-------------------------------------

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:****Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Type de Test	: Test de Buehler
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	: oui

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Type de Test	: Test de Buehler
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	: oui

**mikrofid® sensitive wipes** *No Change Service!*

Version  
05.00

Date de révision:  
11.06.2020

Date de dernière parution: 06.02.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Composants:**

**Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

**Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 475  
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 474

**mikrozid® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
05.00

Date de révision:  
11.06.2020

Date de dernière parution: 06.02.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012

BPL: oui

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

**Cancérogénicité**

**Composants:**

**Chlorure de didécyldiméthylammonium:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

**Toxicité pour la reproduction**

**Composants:**

**Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 51 - 102 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 51 - 102 Poids corporel mg / kg  
BPL: oui

**Chlorure de didécyldiméthylammonium:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 51 - 102 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 41 - 83 Poids corporel mg / kg  
Fertilité: NOAEL: 139 - 198 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.  
BPL: oui

Incidences sur le dévelop- : Espèce: Rat

**mikroZid® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
05.00

Date de révision:  
11.06.2020

Date de dernière parution: 06.02.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012

Effet sur le développement du fœtus

Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 8,1 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 81 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui  
Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Composants:**

**Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Remarques : Donnée non disponible

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Remarques : Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Composants:**

**Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Remarques : Donnée non disponible

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Remarques : Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée**

**Composants:**

**Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Remarques : Donnée non disponible

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Espèce : Rat, mâle  
NOAEL : 31 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 jours  
Méthode : OCDE ligne directrice 408  
BPL : oui

**mikroZid® sensitive wipes****No Change Service!**Version  
05.00Date de révision:  
11.06.2020

Date de dernière parution: 06.02.2019

Date de la première version publiée:  
22.10.2012**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:****Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): 1,06 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,015 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,00415 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) BPL: oui
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1

**Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,19 mg/l Durée d'exposition: 96 h BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,062 mg/l Durée d'exposition: 48 h BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,026 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**mikroZid® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
05.00

Date de révision:  
11.06.2020

Date de dernière parution: 06.02.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012

		BPL: oui
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 d Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,014 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 : 0,85 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna): 0,015 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CI50 : 0,03 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 d Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,0042 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Composants:**

**Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable.
------------------	---	-------------------------------------

**mikrofid® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
05.00

Date de révision:  
11.06.2020

Date de dernière parution: 06.02.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012

Biodégradation: 95,5 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

**Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Biodégradabilité : Concentration: 10 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 72 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ CEE 84/449 C5  
BPL: oui

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Biodégradabilité : Concentration: 5 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 95,5 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Composants:

**Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

**Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Durée d'exposition: 46 d  
Facteur de bioconcentration (FBC): 81

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Bioaccumulation : Durée d'exposition: 35 d  
Concentration: 0,076 mg/l  
Facteur de bioconcentration (FBC): 79  
BPL: oui  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Composants:

**Chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

## **mikroZid® sensitive wipes** *No Change Service!*

Version  
05.00

Date de révision:  
11.06.2020

Date de dernière parution: 06.02.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012

|| Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut-être éliminé avec les ordures ménagères sous réserve que les réglementations soient observées et accord avec l'exploitant de la décharge et les autorités compétentes.

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.



**mikrozid® sensitive wipes** *No Change Service!*

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 06.02.2019
05.00	11.06.2020	Date de la première version publiée: 22.10.2012

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3
- Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Chlorure de didécylidiméthylammonium
- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable
- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable
- Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable
- Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable
- Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable
- Numéro d'enregistrement : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux:  
Catégorie d'utilisation: Produit commercial CHZN1398
- Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
aucun  
  
La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
pas de taxes des COV

**Autres réglementations:**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des tra-

**mikrozid® sensitive wipes** *No Change Service!*Version  
05.00Date de révision:  
11.06.2020Date de dernière parution: 06.02.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012

vaillleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.  
Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.  
Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.  
Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Exempt

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n°

**mikrozid® sensitive wipes** **No Change Service!**Version  
05.00Date de révision:  
11.06.2020Date de dernière parution: 06.02.2019  
Date de la première version publiée:  
22.10.2012

1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Classification du mélange:**

Aquatic Chronic 3 H412

**Procédure de classification:**

Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.